

ASSOCIATION INTER SPORTS ET LOISIRS : AISL

34150 LA BOISSIERE – aisl.assos@hotmail.com - www.aisllaboissiere.fr

FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES DE L'AISL
(1 par personne obligatoirement) - SAISON 2017 – 2018

NOM :

PRENOM :

NOM(S) et PRENOM(S) des deux parents (pour les mineurs):.....

Date de naissance pour les enfants :

ADRESSE :

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

PAIEMENT: **Par chèque(s) n°**..... / /
Encaissement échelonné possible (3 chèques débités chaque début de trimestre)
 En espèces

Droit à l'image : Acceptez-vous que l'AISL diffuse des photos de ses activités (site de l'association, article du journal de La Boissière...) sur lesquels vous (ou votre enfant) vous trouvez ?

oui, j'accepte **non, je refuse**

Remise fidélité : Nous proposons une remise de 10% dès la deuxième activité au sein d'un même foyer.

Attention : - *L'engagement dans une activité se fait à l'année*
- *Un certificat médical est obligatoire (valable 3 ans sauf pour la boxe).*

ACTIVITES ET TARIFS ANNUELS

- | | |
|---|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Adhésion (obligatoire) : 15 € /personne | Montant des activités:
..... |
| <input type="checkbox"/> GYM ENFANT - Lundi 17h15 -18h00 : 110,00 € / personne | |
| <input type="checkbox"/> PILATES ADULTE - Lundi 18h -19h : 130,00 € / personne | |
| Mercredi 18h -19h : 130,00 € / personne | |
| <input type="checkbox"/> GYM ADULTE - Lundi 19h00 -20h00 : 110,00 € / personne | |
| <input type="checkbox"/> DANSE ENFANT - Mardi 17h30 - 18h30 : 110,00 € / personne | |
| <input type="checkbox"/> YOGA - Mardi 19h - 20h15: 140 € / personne | |
| <input type="checkbox"/> CLUB PHOTO - Mardi 20h30 - 22h00 : 60 € / 100 € pour les couples | |
| <input type="checkbox"/> BOXE - Mercredi - 19h00-20h45 : 160 € / personne | |
| <input type="checkbox"/> ZUMBA-CUISSSES-ABDO-FESSIERS (CAF) - Jeudi 19h45-20h30 : 110 € / pers | |
| <input type="checkbox"/> Strong by ZUMBA : Jeudi - 20h00-21h00 : 110 € / personne | |
| <input type="checkbox"/> RANDONNEE PEDESTRE – Mardi et Dimanche : 15 € / personne | |

Autre activité dans le foyer fiscal permettant l'application des 10% Montant à déduire :
Autre fiche(s) associée(s) : **IMPORTANT A MENTIONNER !**

Nom(s)-Prénom(s).....

Montant à payer :

AISL - Règlement intérieur simplifié pour les activités

Ce document est à lire et à signer par l'adhérent lors de son inscription aux activités.
Le règlement complet lui sera envoyé par messagerie lorsque toutes les adresses mail seront enregistrées.

Inscription :

L'inscription à des activités est annuelle (de mi-septembre à fin juin). Toute inscription impose une adhésion à l'AISL.

Règlement :

L'adhérent s'engage pour l'année et doit effectuer le règlement des activités pour l'année complète en début de saison pour l'année scolaire en cours. L'adhérent a possibilité de faire trois chèques qui seront encaissés à 2 ou 3 mois d'intervalle (généralement 1 par trimestre).

Un cours d'essai est gratuit pour chaque activité proposée.

Si l'adhérent décide d'arrêter à sa convenance une activité en cours d'année, en aucun cas il ne pourra prétendre à un remboursement des frais engagés.

Certificat médical :

Pour garantir la sécurité des pratiquants et des intervenants lors des activités sportives, il est demandé à l'adhérent de fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique.

Si celui-ci ne fournit pas ce certificat en aucun cas l'adhérent ne pourra tenir l'association responsable en cas de problème de santé pendant l'activité.

Déroulement des cours :

La majorité des cours ont lieu à la salle des fêtes de La Boissière, il est demandé aux pratiquants de respecter les lieux.

En cas d'indisponibilité de la salle certains cours peuvent être déplacés ou annulés, dans la mesure du possible il vous sera proposé un cours de rattrapage. L'équipe vous informera des divers changements par le biais de la messagerie et exceptionnellement par téléphone.

Pour la pratique de la randonnée, un covoiturage est établi afin de se rendre au point de départ des parcours, le point de rendez-vous est sur le parking de la salle des fêtes, l'heure de départ est établi par les intervenants. Le certificat médical est OBLIGATOIRE.

Toutes discussions à caractère politique, confessionnel ou tendancieux sont interdites au sein de l'association.

Pour réaliser un diaporama représentatif des activités annuelles, il se peut que l'association prenne des photos des participants.

Je soussigné(e),

Déclare avoir lu le règlement intérieur de l'AISL et accepte les conditions d'adhésion et de participation aux activités de l'association.

Fait à

le

Signature :